

→ Les phytos en pratique

# Stocker ses produits phytos

Efficacité... Santé...  
Environnement...



Seine-Maritime



santé  
famille  
retraite  
services



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
SEINE-MARITIME

# → Vous disposez d'un bâtiment bien positionné par rapport au lieu de remplissage du pulvérisateur

## Aménager un local est possible

Si sa surface est suffisante pour stocker la quantité de produits nécessaire :

Nombre d'hectares à traiter	Quantité de produits stockés (l ou kg)	Surface indicative du local (m <sup>2</sup> )
moins de 50	100 à 300	4 à 8
de 50 à 100	300 à 600	8 à 16
de 100 à 200	600 à 1200	16 à 25
plus de 200	1200 et plus	25 et plus



Local phytosanitaire près de l'aire de remplissage

Dans tous les cas, il faut pouvoir circuler facilement dans le local sans risquer d'endommager ou de renverser un emballage.

- **Respectez la réglementation** et tenez compte de nos recommandations (voir page 4).

- **Faut-il un permis de construire ?**

- Vous ne modifiez pas l'aspect extérieur, ni la destination du bâtiment : **pas de démarche**

- Vous modifiez l'aspect extérieur (ouverture d'une fenêtre ou d'une porte...) : **déclaration de travaux**

- Vous changez la destination du bâtiment : **permis de construire**



Un aménagement simple et adapté

## Installer du « clé en main »

Dans votre bâtiment, cela est préférable si le coût de l'aménagement de celui-ci est élevé et que vous stockez peu de produits phytos.

### Armoire de stockage



**150 à 300** litres de capacité de stockage de produits

#### Avantages

- solution simple pour les petits stockages
- mobilité

### Cellule de stockage



**300 à 800** litres de capacité de stockage de produits

#### Avantages

- stockage modulable
- mobilité

## ATTENTION !

Equipements à installer dans des bâtiments suffisamment isolés du froid.



# → Vous n'avez pas de bâtiment disponible

## Trois solutions possibles

### Acheter un container

De préférence frigorifique car ils sont bien isolés ; l'aménager pour qu'il soit conforme à la réglementation et pour intégrer nos recommandations : **installations des étagères métalliques, mise en place de bacs de rétention, affichage des consignes de sécurité...**



Le container : un grand volume mobile



Moins coûteux  
qu'un local  
phytosanitaire  
préfabriqué



### Acheter un local phytosanitaire préfabriqué (clé en mains)

Les volumes sont très variables : de 10 à 30 m<sup>3</sup>.

#### Avantages

- Installation simple : (il suffit de stabiliser quelques mètres carrés de terrain),
- Mobilité.

#### Inconvénient

- Coût élevé.

Le préfabriqué : mobile mais plus cher que le container



### Construire un local phytosanitaire

- **Respecter la réglementation** et tenez compte de nos recommandations.

Un bon local de stockage doit permettre d'assurer la sécurité des personnes, de préserver l'environnement et de conserver l'efficacité des produits phytosanitaires (voir page 4).

- **Faut-il un permis de construire ?**

- Terrain déjà bâti :

- > emprise au sol de moins de 20 m<sup>2</sup> : **déclaration de travaux**
- > emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup> : **permis de construire**

- Terrain nu : **permis de construire**

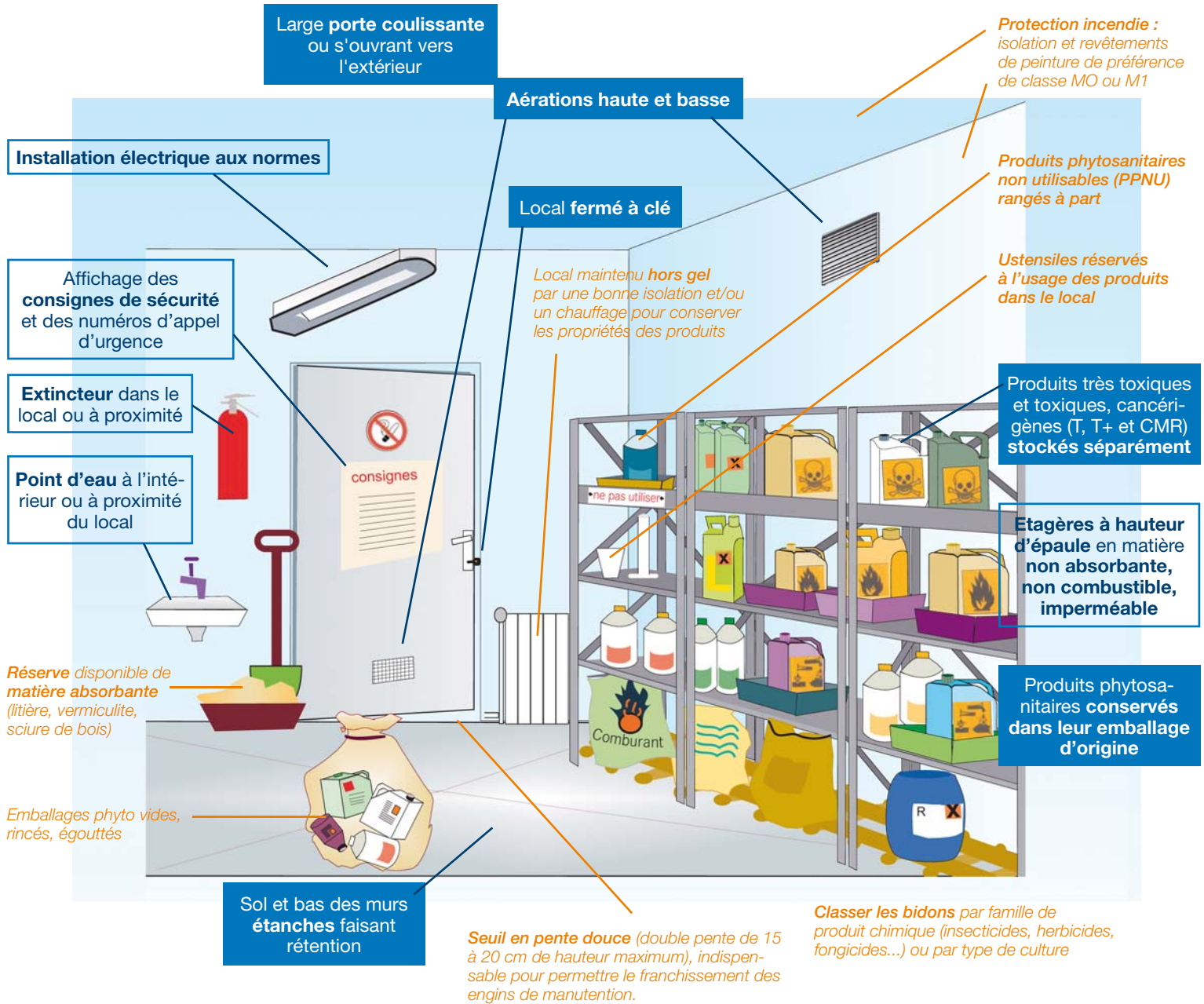


# → Aménagement du local phytos

## Réglementation et recommandations

### • Local réservé au stockage des produits phytosanitaires

- **Local éloigné** des habitations (plus de 15 m) et des cours d'eau (plus de 35 m)
- Surface prévue suffisante pour une circulation facile dans le local



### Et aussi :

- Mise à disposition des **Fiches de Données Sécurité (FDS)** des produits utilisés
- **Equipements de protection individuelle rangés hors du local** (armoire, vestiaire individuel)

#### Légende

Règles à respecter par :

**Tout agriculteur**

**Tout employeur de main d'œuvre\***

\*salarié permanent ou temporaire, stagiaire, bénévole... ayant accès au local)

Ces équipements peu coûteux sont recommandés aussi pour les chefs d'exploitation

Recommandations supplémentaires : *texte en orange*

